

Recommandation n° 9

En examinant la répartition du personnel au sein du Ministère, nous avons été frappés par le fait que près de 45 % des ressources humaines sont affectées aux services communs. Nous croyons savoir que le Ministère examine à l'heure actuelle des moyens de réaliser des économies dans ce domaine. Bien que nous n'ayons pu étudier cet aspect en détail, du point de vue du secteur privé, ce déséquilibre marqué exige un remaniement en profondeur. Tout en reconnaissant que ces coûts ne s'appliquent pas uniquement au portefeuille du commerce international mais à toutes les activités du MAECI ainsi qu'au soutien d'autres ministères dont les programmes sont mis en oeuvre à l'étranger par le MAECI, nous recommandons :

Que les coûts liés aux services communs fournis par le personnel qui y est affecté soient réduits d'au moins 25 millions de dollars au cours des deux prochaines années et que, d'ici trois ans, le MAECI ramène à 25 % de ses effectifs la proportion des employés affectés à ces services.

Comme environ 40 % des activités du Ministère se rapportent à l'expansion du commerce international (à la fois à la politique commerciale et à la promotion du commerce international), quelque 10 millions de dollars provenant des économies réalisées profiteraient aux activités dans ce domaine.

L'objectif proposé variera suivant la capacité du Ministère de procéder aux réductions de personnel rendues nécessaires par le réaménagement. Les ministères ne pourront atteindre les objectifs liés aux contraintes budgétaires s'ils n'ont pas la capacité de gérer le personnel de manière appropriée. En outre, selon nous, les réductions doivent être effectuées de la façon la plus humaine possible, dans le contexte d'un programme de réaménagement des effectifs approprié. C'est pourquoi nous recommandons :

Que le MAECI s'assure de pouvoir réaffecter des employés aux fins du réaménagement des effectifs ou de leur offrir de prendre une retraite anticipée.

Cette mesure s'appliquerait à la fois au personnel affecté aux services communs et au personnel touché par la réduction des activités de l'administration centrale. Elle permettrait aux autorités du Ministère d'introduire un changement structurel d'une manière efficiente et efficace. Des programmes appropriés en matière de réaménagement des effectifs entraîneront des coûts initiaux.

Recommandation n° 10

En 1994-1995, le MAECI consacrera environ 19 millions de dollars au volet planifié par l'industrie de son plus vaste programme d'aide à l'exportation, à savoir le Programme de développement des marchés d'exportation. L'objectif du Programme de développement des